



Communiqué de presse de la réunion du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale du Congo

Du 31 mai 2024

Réuni ce 31 mai 2024 sous la présidence de Madame MALANGU KABEDI MBUYI, Gouverneur, le Comité de Politique Monétaire (CPM) de la Banque Centrale du Congo (BCC) a décidé de maintenir inchangés le taux directeur de la BCC et les coefficients de la réserve obligatoire sur tous les dépôts.

Le CPM a pris note de la forte croissance de l'économie congolaise en 2023 (8,4%), soutenue par le dynamisme continu du secteur minier et une vigoureuse activité dans le secteur non-extractif. En revanche, l'inflation a été plus forte que prévue, atteignant 23,8% en glissement annuel, en décembre 2023, reflétant aussi bien l'inflation importée, les tensions budgétaires liées à la continuation des conflits à l'Est du pays, que la conséquente dépréciation du taux de change. A ce sujet, le CPM a relevé la forte augmentation des pressions sur le marché des changes pendant l'année, notamment dues aux déficits publics et du compte courant de la balance des paiements, ainsi qu'à l'appréciation du dollar américain au niveau mondial. Les mesures de stabilisation prises par le Gouvernement et la BCC ont permis de soutenir la trajectoire baissière de l'inflation observée depuis le dernier trimestre de 2023. Ainsi, au mois de mai 2024, le taux d'inflation était ressorti à 5,9%, comparé à 7,6% à la même période de 2023.

Les perspectives économiques pour 2024 restent positives, avec une projection de croissance proche de 5%, une amélioration de la balance des paiements et de la situation des finances publiques, et un ralentissement des pressions inflationnistes.

Le CPM a souligné qu'en dépit de la baisse de l'inflation observée, il demeure nécessaire de maintenir l'orientation restrictive de la politique monétaire. Le Comité a dès lors décidé de garder le taux directeur de la BCC inchangé à 25%, et les coefficients de la réserve obligatoire pour les dépôts en francs congolais à 10% et à 0% pour les dépôts à vue et à terme, respectivement. De même, pour les dépôts en devises, les coefficients de la réserve obligatoire restent inchangés à 13% et 12% pour les dépôts à vue et à terme, respectivement. La BCC continuera à suivre de près la situation économique et financière du pays, et à utiliser les instruments de la politique monétaire de manière à contribuer au renforcement de la stabilité aussi bien des prix intérieurs que du taux de change.

La prochaine réunion ordinaire du CPM aura lieu le jeudi 8 août 2024.

Fait à Kinshasa, le 31 mai 2024

MALANGU KABEDI MBUYI
Présidente